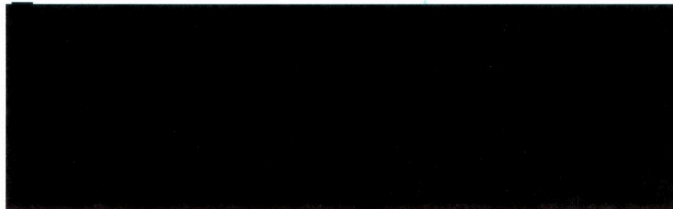


Le 18 mai 2016

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5162

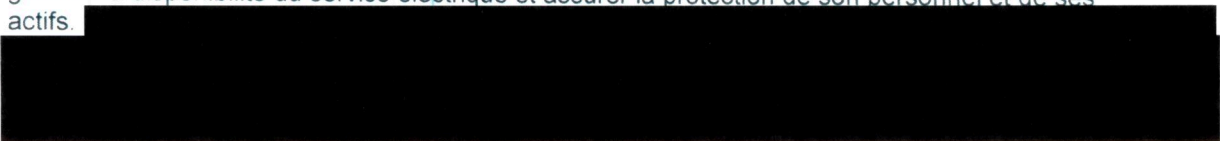
Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 18 avril 2016, reçue à nos bureaux le même jour.

En réponse aux points 1 et 2 de votre demande, nous vous informons tout d'abord qu'Hydro-Québec met tout en œuvre pour assurer une protection et une sécurité maximale de l'ensemble de ses infrastructures et de ses systèmes et ainsi bloquer les différentes tentatives de vol ou d'intrusion, le cas échéant. À cet effet, vous trouverez sur notre site Web à l'adresse suivante la politique Notre sécurité : <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/politiques/politique-securite.pdf>.

Nous vous informons également qu'Hydro-Québec possède un plan d'urgence corporatif pour garantir la disponibilité du service électrique et assurer la protection de son personnel et de ses actifs.



En réponse au point 3 de votre demande concernant les vols de propriété intellectuelle, nous vous informons qu'aucun vol de cette nature ne nous a été signalé au cours des 12 derniers mois.



Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels.



Stella Leney

p j